

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2363

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

929 816 072 RCS Nantes.

LCCD HOLDING.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 66000 EUR.

Adresse : 95, impasse Blaise Pascal, 44150 Ancenis-Saint-Géréon.

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE JUDY THE FOX PAR LA SOCIETE LCCD HOLDING 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société JUDY THE FOX dont la transmission à la société LCCD HOLDING est prévue, aux termes des situations comptables arrêtées au 30 avril 2025 : Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle distinct, les éléments d'actif et de passif sont apportés pour leur valeur réelle au 30 avril 2025. 2. Rapport d'échange des droits sociaux Il sera attribué 417 parts sociales nouvelles de 100,00 Euros chacune de la société LCCD HOLDING, absorbante, pour 150 parts de 100,00 Euros chacune de la société JUDY THE FOX, absorbée. 3. Augmentation du capital de la société LCCD HOLDING, absorbante au titre de l'absorption de la société JUDY THE FOX absorbée, par application de la parité d'échange : 41 700 Euros. 4. Montant prévu du mali de fusion : 1 944 Euros. 5. Condition suspensive : Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par les associés des deux sociétés participant à la fusion. 6. Date d'effet : La fusion prendra juridiquement effet à l'issue de la dernière des assemblées générales appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. La société JUDY THE FOX serait dissoute de plein droit, sans liquidation, et la société LCCD HOLDING sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de la société JUDY THE FOX, à la date de réalisation définitive de la fusion. Toutefois, la fusion prendra effet fiscalement et comptablement rétroactivement au 1er mai 2025. 7. Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 20 novembre 2025 a été déposé le 27 novembre 2025 au nom des deux sociétés, au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis..